

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2022

---

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° AS15

présenté par  
M. Monnet et M. Dharréville

-----

### ARTICLE 28

Après le mot :

« vitro »,

supprimer la fin de l'alinéa 17.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin d'encadrer plus strictement l'activité des sociétés de téléconsultation, cet amendement exclut la possibilité que ces sociétés soient sous contrôle d'une personne physique ou morale exerçant une activité de fournisseur, de distributeur ou de fabricant de dispositifs permettant la réalisation des actes de téléconsultation.